

Déléguer et responsabiliser

FORMATION À DISTANCE

Référence : M403

Contactez-nous pour organiser votre session

Durée : 39 jours (17h30)

Tarif intra (prix public) :

- Classe virtuelle : 1830,00€ (pour un groupe de 6 pers max)
- Plateforme : 1170,00€ (pour un groupe de 6 pers max)

Contact : 09 51 28 39 00

PUBLIC VISÉ :

- Manager, Manager transverse, Manager hiérarchique, chef de projet

PRÉREQUIS : aucun prérequis pour participer à cette formation

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS / COMPÉTENCES VISÉES :

- Présenter, expliquer et suivre la responsabilité confiée
- Savoir utiliser la délégation comme un outil de développement des collaborateurs
- Mettre en place des indicateurs de suivi pur accompagner le délégataire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de

- Cartographier son équipe pour déléguer à la bonne personne
- Savoir conduire un entretien de délégation
- Respecter les étapes d'une délégation réussie

DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION :

La formation se déroulera totalement à distance avec le découpage suivant :

Durée globale estimée en jours ou en heures : 17h30 sur 39 jours

- ⇒ **Dont durée des classes virtuelles :** 07h30 sur 39 jours, soit 01h30 de classe virtuelle par semaine sur une durée de 5 semaines
- ⇒ **Dont durée sur la plateforme :** 10 heures sur 39 jours

ACCESSIBILITE & PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS DE HANDICAP :

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap énoncée. En fonction des demandes spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation. Notre référent Handicap est **Mme Béatrice Schneider** joignable par mail : b.schneider@hcd-institute.com

DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation varie de 8 à 15 jours.

TARIFS (prix public)

- Prix de la prestation intra :
- Classe virtuelle : 1830,00€ (pour un groupe de 6 pers max)
- Plateforme : 1170,00€ (pour un groupe de 6 pers max)

Déléguer et responsabiliser

FORMATION À DISTANCE

Modalités de règlement : le paiement sera dû à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

DÉROULÉ / CONTENU DE LA FORMATION :

1) AUTO-FORMATION ACCOMPAGNÉE EN MODE ASYNCHRONE :

- **ACTIVITÉ INDIVIDUELLE DE DÉMARRAGE :**
Kick-off de lancement / Module semaine 1 :
Découverte de la plateforme ainsi que de ses fonctionnalités. Le stagiaire pratiquera un autodiagnostic afin de déterminer ses différents profils. (*Il s'agit de 3 tests d'une durée estimée à 45mn au total*). Choix observateur et tuteur à participer à l'accompagnement du stagiaire durant toute la durée du programme.
Lors de ce Kick-off, les questions des participants peuvent être formulées sur la plateforme de formation et seront traitées lors des classes virtuelles.

- **ACTIVITE(S) INDIVIDUELLE(S) D'ENTRAÎNEMENT :**
Module semaine 2 : un exercice par jour d'entraînement
Module semaine 3 : Apports pédagogiques et évaluations des observateurs et tuteur
Module semaine 4 : Pratique des exercices et renforcement des apprentissages
Module semaine 5 : Apport pédagogique : un défi par jour pour conforter l'ancrage des apprentissages

- **ACTIVITE INDIVIDUELLE DE FIN DE FORMATION :**
Module semaine 6 : Apports pédagogiques
Semaine de clôture et bilan de la formation

2) FORMATION EN MODE SYNCHRONE :

Les classes virtuelles sont animées par un(e) intervenant(e) expert(e) du domaine et de l'animation de la classe virtuelle.

- **Kick-off de lancement dans la semaine du didacticiel (1h) (semaine 1/6)**
Il est composé d'une immersion dans le programme de formation à distance. Il est animé par un intervenant expert du domaine et de l'animation de la classe virtuelle. Toutes les questions relatives à la mise en œuvre des modalités de la formation dans sa globalité y sont explicitées. Les stagiaires pourront y exposer leurs objectifs personnels
- **SEQUENCE 1 / CLASSE VIRTUELLE (1h30) (semaine 2/6)**
Elle se compose d'un feedback de l'activité d'entraînements réalisée individuellement par les stagiaires (*module semaine 2 + mise en pratique des exercices*), suivi de la classe virtuelle avec le thème de l'exercice n°1 : « **Cartographier son équipe** »
 - Choisir son délégué avec soin
 - Définir le mode de suivi adapté à chaque collaborateur

Déléguer et responsabiliser

FORMATION À DISTANCE

❑ SEQUENCE 2 / CLASSE VIRTUELLE (1h30) (semaine 3/6)

Elle se compose d'un feedback de l'activité d'entraînements réalisée individuellement par les stagiaires (*module semaine 2 mise en pratique des exercices*), suivi de la classe virtuelle avec le thème de l'exercice n°2 : « **Que peut-on ou doit-on déléguer** »

- Définir rapidement les caractéristiques déterminantes d'une tâche
- Choisir judicieusement les tâches ou missions à déléguer

❑ SEQUENCE 3 / CLASSE VIRTUELLE (1h30) (semaine 4/6)

Elle se compose d'un feedback de l'activité d'entraînements réalisée individuellement par les stagiaires (*module semaine 2 + renforcement des apprentissages*), suivi de la classe virtuelle avec le thème de l'exercice n°3 : « **Transmettre une responsabilité** »

- Il s'agit de déléguer une responsabilité, pas seulement une tâche
- Décider ce que le délégataire doit faire, et non comment le faire

❑ SEQUENCE 4 / CLASSE VIRTUELLE (1h30) (semaine 5/6)

Elle se compose d'un feedback de l'activité d'entraînements réalisée individuellement par les stagiaires (*module semaine 2 + mise en pratique des défis*), suivi de la classe virtuelle avec le thème de l'exercice n°4 : « **Suivre et accompagner son délégataire** »

- S'impliquer dans le processus d'exécution
- Accompagner efficacement son délégataire

❑ SEQUENCE 5 / CLASSE VIRTUELLE (1H30) (semaine 6/6)

Elle est composée d'un retour sur l'ensemble des activités réalisées et expérimentées durant la formation, ainsi que sur les compétences acquises et, le plan d'action, pour la mise en pratique quotidienne de ces nouveaux apprentissages dans leur environnement professionnel

Cette séquence de compose également du feedback de l'activité d'entraînements réalisée individuellement par les stagiaires, suivi de la classe virtuelle avec le thème de l'exercice n°5 : « **A chacun son style** »

- Chacun sa façon d'assumer sa responsabilité
- Déléguer, c'est agir à travers quelqu'un d'autre

Clôture et bilan de la formation

MOYEN D'ENCADREMENT

Afin de faciliter la mise en application des enseignements, le participant bénéficie d'une assistance conseil assurée par l'intervenant(e). Nos intervenant(e)s assurent l'assistance pédagogique en mode synchrone pendant les classes virtuelles.

⇒ Pendant la formation, le participant peut contacter l'intervenant(e) durant les heures suivantes :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

Le participant peut s'adresser soit personnellement à l'intervenant(e), soit à travers l'accueil de l'organisme :

- **Béatrice Schneider** : Directrice formation
- **Téléphone** : 09.51.28.39.00 (accueil / Standard)
- **Mail** : b.schneider@hcd-institute.com

Déléguer et responsabiliser

FORMATION À DISTANCE

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

L'assistance technique est assurée par notre équipe de gestion de la Plateforme de formation et par une équipe dédiée chez notre prestataire de classe virtuelle.

Cette formation à distance se dispense de la manière suivante :

- ⇒ **Le mode synchrone** : elle comprend des modalités d'échanges d'informations avec les autres apprenants et l'intervenant via des classes virtuelles en web-conférences ou visio-conférence et /ou téléphone ainsi que du partage de documents en direct et en temps réel.
- ⇒ **Le mode asynchrone** : ce mode est réalisé par l'intermédiaire d'un contenu de formation e-training (auto-formation) et d'exercices diffusés sur la plateforme, à pratiquer dans son quotidien. Les échanges avec le(s) intervenant(s) et les apprenants s'effectuent via des échanges directement sur la plateforme ou par envoi de mails.
- ⇒ **Comment se connecter sur la plateforme** : le stagiaire reçoit un mail d'invitation qui lui permet d'accéder à la plateforme où il pourra compléter et personnaliser son espace dédié. Les détails de connexion sont précisés dans le livret d'accueil consultable sur notre site www.hcd-institute.fr

LE +

Un concept de pédagogie active : la Pédagogie Active fait partie des méthodes qui relèvent de ce que l'on nomme « l'apprentissage expérientiel », autrement dit « **apprendre en faisant** ».

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- **FEUILLE D'EMARGEMENT** : Envoyée au stagiaire par mail
- **ATTESTATION DE FORMATION** : Envoyée au stagiaire en fin de formation par mail

Évaluation formative :

- Évaluation de l'intégration des connaissances par tests et quiz d'entrée de formation effectuées sur la plateforme

Évaluation formative des acquis en fin de formation :

- Évaluation par un quiz de sortie de formation

Évaluation sommative de la satisfaction du participant:

- Évaluation « à chaud » de la formation par un questionnaire envoyé aux stagiaires en fin de formation
- Évaluation « à froid » de la formation par un questionnaire envoyé aux stagiaires sous 2 mois

CONSEIL ET INSCRIPTION :

Tél : 09 51 28 39 00

Mail : formation@hcd-institute.com

Déléguer et responsabiliser

FORMATION À DISTANCE

Conditions Générales de vente

1. Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de prestations de formation par HCD INSTITUTE (ci-après « l'Organisme de formation ») au client personne physique ou morale (ci-après le « Commanditaire ») qui commande une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de Formation, ci-après la « Formation ». Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Commanditaire de ces conditions générales de vente.

2.1. Modalités d'inscription

2.1.1. La demande d'inscription à une Formation peut être faite par le Commanditaire au moyen de l'envoi d'un bulletin d'inscription complété et signé par le Commanditaire et remis à l'Organisme de formation par email adressé à b.schneider@hcd-institute.com

2.1.2. À l'inscription, une convention de formation professionnelle simplifiée ou un contrat de formation professionnelle est adressé au Commanditaire par courriel. Si aucune date spécifique n'a été notifiée par l'Organisme de formation, cet exemplaire doit être retourné signé dans un délai de dix jours calendaires, avec un délai de rétractation à compter de la signature conformément aux articles L 6353-3 et 5 du Code du Travail.

2.1.3. Une convocation comportant toutes les informations pratiques relatives à la formation, dont la date, les horaires exacts et le lieu de la formation sera adressée par l'Organisme de formation au Commanditaire avant l'ouverture de la session.

2.2 Modalités d'inscription « Particuliers »

2.2.1. Les particuliers bénéficient d'un droit de rétractation de 10 jours à compter de la signature du devis ou du contrat de formation, par lettre recommandée avec avis de réception.

2.2.2. Dans le cas où l'exécution du contrat intervient avant l'expiration du délai de rétractation, le client renonce expressément à son droit de rétractation dès l'instant où la formation a démarré.

2.2.3. Pour toute inscription à titre individuel, un versement égal à 30% du montant du devis devra intervenir avant le début de la formation et au plus tard à l'expiration du délai de rétractation. Le solde est dû le dernier jour de la formation.

3. Modalités de formation

3.1. L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Les durées des formations sont précisées sur les documents de communication de l'Organisme de formation. La Formation peut être réalisée dans les locaux de l'Organisme de formation ou dans des locaux loués par l'Organisme de formation, dans les locaux d'un partenaire ou encore dans les locaux du Commanditaire.

3.2. Lorsque la formation se déroule dans des locaux loués par l'Organisme de formation, le Commanditaire est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil, notamment les règles relatives à l'Hygiène et à la Sécurité. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

3.3. Lorsque la formation se déroule à 100% à distance (FOAD), que ce soit par le moyen de la plateforme robotcoachpro et/ou par le moyen de classes virtuelles ou les deux conjuguées, le commanditaire reconnaît avoir été informé des modalités particulières impliquées et en avoir informé les participants.

3.4. L'Organisme de formation se réserve le droit d'adapter ou de modifier unilatéralement et à tout moment ses CGV. En cas de modification, les CGV applicables à la Formation seront celles en vigueur au jour de la signature du contrat ou de la convention de formation.

3.5. À l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise au Commanditaire par l'Organisme de formation.

4. Prix de vente

Les prix des formations sont indiqués en Euros Hors Taxes avec TVA sur les supports de communication de l'Organisme de formation et sur le bulletin d'inscription. Les supports de formation et les frais de repas ne sont pas compris dans le prix de la prestation.

5. Condition de règlement

5.1. Les factures sont payables au plus tard à la date d'échéance figurant sur la facture, par virement ou carte bancaire. Les prix sont établis hors taxes. Le commanditaire s'engage à payer les taxes en vigueur au moment de la facturation.

5.2. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

5.3. En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de refuser de délivrer la formation concernée sans que le Commanditaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

6. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

6.1. L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé insuffisant. Dans ce cas, HCD INSTITUTE en informe par écrit chaque commanditaire et rembourse les paiements déjà effectués par le Commanditaire sans aucune autre indemnité.

6.2. L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

6.3. Toute annulation par le Commanditaire reçue moins de 10 jours calendaires avant le début de l'action de formation, entraîne le versement d'un montant égal à 50% du prix de la prestation. Toute annulation par le Commanditaire reçue moins de 3 jours calendaires avant le début de l'action de formation, entraîne le versement d'un montant égal à 100% du prix de la prestation.

6.4. En cas d'absence totale ou partielle du Commanditaire le jour de la Formation, l'Organisme de formation retiendra le coût total de l'action de formation.

Déléguer et responsabiliser

FORMATION À DISTANCE

6.5. L'inscription est individuelle, nominative et non cessible. En aucun cas elle ne peut être échangée ou cédée en cas d'absence du participant.

7. Sous-traitance

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Commanditaire qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Commanditaire de toutes les obligations résultant du présent contrat.

8. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

8.1. L'Organisme de formation conserve la propriété et l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux techniques, méthodologies, support de formation et savoir-faire, cela incluant de façon non limitative les bases de données, logiciels et programmes informatiques, procédés, formules, outils, modèles, algorithmes et produits, qu'elle met en œuvre, développe ou utilise pour les besoins de sa formation. Les supports de formation papiers et/ou numériques sont protégés par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le Commanditaire s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser les supports, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

Le Commanditaire s'engage à ne pas publier ou divulguer tout ou partie le support de formation dans le domaine public, notamment dans la presse ou lors de conférences publiques, sans l'accord préalable et écrit l'Organisme de formation.

8.2. L'Organisme de formation est autorisé à utiliser et reproduire la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Commanditaire en référence commerciale, sur tout support de communication promotionnel dont notamment son site internet, sans autorisation préalable du Commanditaire.

9. Protection des données personnelles (RGPD)

Afin de traiter votre demande d'inscription et vous envoyer des informations commerciales, HCD INSTITUTE collecte vos données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

HCD INSTITUTE s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Conformément au RGPD, le Commanditaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Pour exercer ces droits, le Commanditaire doit adresser une demande par email en écrivant à l'adresse suivante : b.schneider@hcd-institute.com en indiquant son nom, prénom, adresse e-mail.

10. Confidentialité

L'Organisme de formation et le Commanditaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement.

11. Responsabilité

11.1. La responsabilité de l'Organisme de formation envers le Commanditaire est limitée aux dommages directs résultant d'un manquement de l'Organisme de formation à une obligation essentielle ou d'une faute lourde ou dolosive dans l'exécution de ses obligations.

11.2. L'Organisme de formation exclut toute responsabilité pour tous dommages indirects ou accessoires résultant de ou en relation avec l'exécution des présentes, cela incluant sans limitation les pertes de chiffre d'affaires, pertes de bénéfice, perte de données ou perte de clientèle, subies par le Commanditaire.

11.3. L'Organisme de formation ne saurait être responsable des conséquences et dommages résultant d'une mauvaise interprétation ou utilisation des supports de formation par le Commanditaire.

11.4. En tout état de cause, la responsabilité de l'Organisme de formation au titre du Contrat est limitée au montant total perçu au titre de la Formation.

11.5. L'Organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'un non-respect de ses engagements contractuels par suite d'un cas de force majeure conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code Civil, ou du fait de tiers.

12. Réclamations, compétence d'attribution

12.1. Les CGV sont régies par les dispositions de la loi française.

12.2. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, d'une Commande ou d'un Contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nice, à défaut d'un accord amiable préalable entre l'Organisme de formation et le Commanditaire.

12.3. La nullité ou l'inapplicabilité d'une clause des CGV n'affectera pas les autres clauses qui demeureront applicables. Les parties pourront, d'un commun accord, remplacer la ou les clauses déclarées nulles ou inapplicables.

Mis à jour le 15 Octobre 2020